



## Skidoo® Institutional Flying Insect Killer II

Révision: 2024-07-31

Version: 08.0

### 1. IDENTIFICATION

Nom du produit:	Skidoo® Institutional Flying Insect Killer II
FDS #:	MS0800460
Utilisation recommandée:	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Industriel/Institutionnel</li> <li>• Insecticide</li> <li>• Ce produit est projeté être utilisé non dilué.</li> </ul>
Utilisations déconseillées:	Les utilisations autres que celles identifiées ne sont pas recommandées
Producteur, importateur, fournisseur Siège social aux États-Unis Diversey, Inc. 1300 Altura Rd., Suite 125 Fort Mill, SC 29708 Phone: 1-888-352-2249 Adresse Internet pour fiche de données de sécurité : <a href="https://sds.diversey.com">https://sds.diversey.com</a>	Siège social au Canada Diversey, Inc. - Canada 6150 Kennedy Road Unit 3 Mississauga, Ontario L5T 2J4 Phone: 1-800-668-7171

Numéro de téléphone d'appel d'urgence 1-800-851-7145; 1-651-917-6133 (Int'l)

### 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

#### Classification du produit non dilué

Aerosols, Category 1

Gases Under Pressure, Liquified gas



#### Mention d'avertissement:

Danger.

#### Déclarations sur les risques

**AÉROSOL EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE. CONTIENT DU GAZ SOUS PRESSION; PEUT S'EXPLOSER EN CAS D'ÉCHAUFFEMENT.**  
**mises en garde :**

Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. - Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Ne pas incinérer. Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C (122 °F) à cause du risque de le faire éclater. Éliminer conformément à tous les règlements fédéraux, provinciaux et municipaux applicables.

Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA) - Sans objetDangers physiques non autrement classifiés (DPNCA) - Sans objet.

### 3. COMPOSITION/INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

#### Ingrédients classifiés

Composant(s)	CAS #	% en poids
Skidoo® Institutional Flying Insect Killer II		1 of 5

Hydrocarbon Propellant	68476-85-7	10 - 30%
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	5 - 10%
Dicarboxymide de n-octylbicycloheptene	113-48-4	0.5 - 1.5%
Butoxyde pipéronyllique	51-03-6	> 0.1 - < 1%
Prallethrin	23031-36-9	> 0.1 - < 1%

#### 4. PREMIERS SOINS

**Produit Non Dilué:**

**Les Yeux:** Rincer abondamment à l'eau. S'il se produit une irritation qui persiste, chercher de l'aide médicale.

**Par voie cutanée:** Laver à grande eau pendant au moins 15 minutes.

**PAR INHALATION :** Les premiers secours ne sont pas nécessaires.

**Ingestion:** Rincer la bouche à l'eau.

**Symptômes/effets les plus importants :** Pas d'information disponible.

**Une aide médicale immédiate et un traitement spécial sont de rigueur** Sans objet.

#### 5. MESURES À PRENDRE EN CAS D' INCENDIE

**Méthodes particulières d'intervention**

Aucune méthodes spéciale n'est requise

**Moyen d'extinction approprié**

Poudre, eau pulvérisée, mousse, dioxyde de carbone.

**Dangers spécifiques**

Aérosol - Récipients pouvant exploser à l'approche d'une source de chaleur importante. Aérosol de niveau 1, code NFPA 30B.

**Equipements spéciaux pour la protection des intervenants:** Comme pour tout incendie, porter un respirateur à air comprimé, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent), ainsi qu'une combinaison complète de protection.

**Moyen d'extinction à ne pas utiliser pour des raisons de sécurité:** Pas d'information disponible.

#### 6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

**Précautions individuelles**

Enlever toute source d'inflammation. Contenu sous pression. Ne pas trouer ou incinérer les cannettes.

**Précautions pour la protection de l'environnement et méthodes de nettoyage :**

Méthodes de nettoyage - déversement important. Absorber l'écoulement avec un matériau inerte (p.e.sable sec ou terre), puis mettre dans un conteneur pour déchets chimiques. Terminer le nettoyage par un rinçage à l'eau.

#### 7. MANUTENTION ET STOCKAGE

**Manipulation:** AÉROSOL EXTRÈMEMENT INFLAMMABLE. Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles, des flammes nues, des surfaces chaudes. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre sources d'ignition. Contenant sous pression : Ne pas percer ou brûler, même après usage. Ne pas incinérer. L'usage abusif intentionnel de ce produit par la concentration et l'inhalation délibérées de son contenu peut être nocif ou mortel. POUR UTILISATOIN COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE SEULEMENT

**Entreposage:** Protéger du rayonnement solaire. Stocker dans un endroit bien ventilé. Ne pas exposer à des températures dépassant 50 °C (122 °F) à cause du risque de le faire éclater. Aérosol de niveau 1, code NFPA 30B.

**Niveau d'aérosol (le cas échéant)** : Niveau 1 Aérosols

#### 8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

**Directives d'exposition:**

Composant(s)	ACGIH	OSHA
Hydrocarbon Propellant	-	1000 ppm (TWA) 1800 mg/m <sup>3</sup> (TWA)
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	-	1200 mg/m <sup>3</sup>

**Produit Non Dilué:**

**Mesures d'ordre technique:**

Une bonne ventilation générale devrait suffire à contrôler les niveaux de particules en suspension dans l'air.

**Protection individuelle**

Il incombe à l'employeur de déterminer le risque potentiel d'exposition aux produits chimiques dangereux pour les employés sur le lieu de travail afin de déterminer la nécessité, la sélection et l'utilisation de l'équipement de protection individuelle.

<b>Protection des yeux:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection des mains:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Protection de la peau et du corps:</b>	Aucun équipement de protection individuelle requis dans des conditions normales d'utilisation.
<b>Mesures d'hygiène:</b>	A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

## **9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES**

<b>État physique</b>	Aérosol	<b>Couleur:</b> Opaque , Blanc
<b>Vitesse d'évaporation:</b>	Pas d'information disponible.	<b>Odeur:</b> Caractéristique
<b>Seuil de l'odeur:</b>	Pas d'information disponible.	<b>Point/intervalle d'ébullition:</b> indéterminé
<b>Point de fusion/point de gel (°C)</b>	Indéterminé	<b>Température de décomposition:</b> Indéterminé
<b>Température d'auto-inflammation:</b>	Pas d'information disponible.	<b>Solubilité:</b> Pas d'information disponible.
<b>Solubilité dans d'autres solvants</b>	Pas d'information disponible.	<b>Densité relative (relativement à l'eau):</b> 0.97
<b>Densité</b>	0.97 Kg/L	<b>Densité gazeuse:</b> Pas d'information disponible.
<b>Masse volumique apparente</b>	Pas d'information disponible.	<b>Pression de vapeur:</b> Pas d'information disponible.
<b>Point d'éclair</b>	<19°F < -7 °C	<b>Coefficient de partage (n-octanol/eau):</b> Pas d'information disponible.
<b>Viscosité cinématique</b>	Pas d'information disponible.	<b>Phosphore élémental:</b> 0.0 % by wt.
<b>Teneur (%) en COV (composés organiques volatils):</b>	19.5 % *	<b>pH:</b> ≈ 5.65
<b>Inflammabilité (solide ou gaz):</b>	Sans objet.	<b>La corrosion des métaux:</b> Non corrosif
<b>Combustion prolongée</b>	Sans objet.	
<b>Limites d'explosivité - supérieure:</b>	indéterminé	
<b>- inférieure:</b>	indéterminé	

\* - Titre 17, Code des règlements de la Californie, division 3, chapitre 1, sous-chapitre 8.5, article 2, Produits de consommation, sections 94508

## **10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<b>Réactivité</b>	Sans objet
<b>Stabilité</b>	Le produit est stable
<b>Possibilité de réactions dangereuses:</b>	Aucun à notre connaissance
<b>Produits de décomposition dangereux</b>	Aucun raisonnablement prévisible.
<b>Matières à éviter</b>	Ne pas mélanger avec tout autre produit ou produit chimique à moins d'indication contraire dans le mode d'emploi.
<b>Conditions à éviter</b>	Températures extrêmes et lumière du soleil directe. Tenir à l'écart des flammes nues, des surfaces chaudes et des sources d'ignition.

## **11. DONNÉES TOXICOLOGIQUES**

### **Information sur les voies d'exposition probables:**

Contact avec la peau, Inhalation, Contact avec les yeux

### **Effets et symptômes retardés, immédiats ou chroniques dûs à l'exposition à court et à long terme**

**Contact avec la peau:** Ne sera probablement pas un irritant dans des conditions d'utilisation normale.

**Contact avec les yeux:** Peut irriter modérément les yeux.

**Ingestion:** Pas d'information disponible.

**Inhalation:** Pas d'information disponible.

**Sensibilisation:** Aucun effet connu.

**Organes cibles (exposition unique)** Aucun à notre connaissance.

**Organes cibles (exposition répétée)**

Composant(s)	CAS #	NTP	IARC	OSHA
Prallethrin	23031-36-9		-	

### **Mesures numériques de toxicité**

## **12. DONNÉES ÉCOLOGIQUES**

**Écotoxicité:** Pas d'information disponible.

**Persistante et dégradabilité** Pas d'information disponible.

**Bioaccumulation:** Pas d'information disponible.

**Mobilité** Pas d'information disponible.

**Autres effets néfastes** No other adverse effects known.

## 13. DONNÉES SUR L'ÉLIMINATION

Ne pas contaminer l'eau, les aliments ou la nourriture pour animaux lors de l'entreposage ou de l'élimination de ce produit.

**Déchets des résidus / produits non utilisés (produits non dilués) :**

Ce produit, tel que vendu, en cas de rejet ou d'élimination, est pas un déchet dangereux aux termes des règlements fédéraux (40 CFR 261). En vertu de la loi RCRA, il incombe à l'utilisateur du produit de déterminer, au moment de l'élimination, si la solution d'eau usée satisfait aux critères qui définissent les déchets dangereux. Assurer l'élimination conformément aux dispositions de tous les lois et règlements fédéraux, provinciaux, étaétiques et municipaux.

**Catégorie de risque en vertu de la loi RCRA (produits non dilués) :** Déchets inflammables D001.

## 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

**DOT/TDG:** Les renseignements fournis ci-dessous représentent le classement complet en matière de transport pour ce produit. Cette description ne tient pas compte de la taille de l'emballage de ce produit qui pourrait être assujetti à une exception, en matière de quantité, en vertu des réglementations en vigueur pour le transport. Lors de l'expédition de biens dangereux, veuillez consulter le spécialiste des matières dangereuses certifiées, à l'interne, pour déterminer si une exception s'applique à cette expédition.

**Déscription du connaissance DOT (voie terrestre)** UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1

**Déscription du voie maritime connaissance** UN1950, AEROSOLS, FLAMMABLE, 2.1

## 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

**Inventaires internationales**

TSCA

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

DSL

Tous les composants sont répertoriés ou autrement exemptés.

**EPA Reg. No. :** 1021-1710-70627

Ce produit chimique est un pesticide enregistré par l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis et est soumis à certaines exigences d'étiquetage en vertu de la loi fédérale sur les pesticides. Ces exigences diffèrent des critères de classification et de l'information sur les dangers qui sont obligatoires pour les fiches de données de sécurité (FDS) et les étiquettes de produits chimiques qui ne sont pas des pesticides en milieu de travail. L'information sur les dangers telle que requise sur l'étiquette des pesticides est reproduite ci-dessous. L'étiquette du pesticide comprend également d'autres renseignements importants, y compris le mode d'emploi

**CAUTION:** Harmful if swallowed or absorbed through skin. Avoid contact with skin, eyes, or clothing. Prolonged or frequently repeated skin contact may cause allergic reaction in some individuals. Wash thoroughly with soap and water after handling and before eating, drinking, chewing gum, or using tobacco. Remove and wash contaminated clothing before reuse. Personal Protective Equipment (PPE): Applicators and other handlers must wear the following: long sleeve shirt, long pants, shoes and socks, chemical resistant gloves (such as barrier laminate, nitrile rubber, neoprene rubber, or viton). User Safety Requirements: Follow manufacturer's instructions for cleaning /maintaining PPE. If no such instructions for washables exist, use detergent and hot water. Keep and wash PPE separately from other laundry. Discard clothing and other absorbent materials that have been drenched or heavily contaminated with this product. Do not reuse them. User Safety Recommendations: User should wash hands before eating, drinking, chewing gum, using tobacco, or using the toilet. User should remove clothing/PPE immediately if pesticide gets inside. Then wash thoroughly and put on clean clothing. User should remove PPE immediately after handling this product. As soon as possible, wash thoroughly and change into clean clothing. ENVIRONMENTAL HAZARDS: This pesticide is extremely toxic to aquatic organisms, including fish and invertebrates. This pesticide is highly toxic to bees exposed to direct treatment on blooming crops or weeds.

Composant(s)	CAS #	% en poids	CERCLA/SARA RQ (lbs)	Section 302, TPQ kg)	Section 313
Hydrocarbon Propellant	68476-85-7	10 - 30%			
Distillats légers (pétrole),	64742-47-8	5 - 10%			

hydrotraités					
Dicarboxymide de n-octylbicycloheptene	113-48-4	0.5 - 1.5%			
Butoxyde pipéronylque	51-03-6	> 0.1 - < 1%			X
Prallethrin	23031-36-9	> 0.1 - < 1%			

### Réglementation Canadienne

Composant(s)	CAS #	NPRI
Distillats légers (pétrole), hydrotraités	64742-47-8	X

### 16. AUTRES INFORMATIONS

#### **NFPA (National Fire Protection Association)**

Échelle de classification des risques: (faible risque) 0 – 4 (risque extrême)

Santé 0

Inflammabilité 4

Instabilité 0

Information supplémentaire -

Révision: 2024-07-31

Version: 08.0

Cause de la révision:

Sans objet

Préparé par :

Affaires réglementaires nord-américaines

*Avis au lecteur: Ce document a été préparé de sources considérées techniquement sérieuses. Il ne constitue pas une garantie, énoncée ou tacite, de l'exactitude des renseignements ci-incluses. Les conditions actuelles d'usage et de manutention sont hors du contrôle du vendeur. L'utilisateur doit s'assurer qu'il possède toutes les données en cours, en regard de son utilisation particulière et qu'il respecte tous les règlements fédéraux, des États, provinciaux et municipaux.*